



Union confédérale CFDT des retraités

49, av. Simon Bolivar, 75950 PARIS Cedex 19
Tél. 01 56 41 55 20 - Fax 01 56 41 55 21
contact@retraites.cfdt.fr - www.cfdt-retraites.fr

N°38 du 9 mars 2011

CONTACT :

M. Daniel Druesne (06 87 72 86 04)
Chargé des relations avec la presse

Déclaration du bureau de la CFDT Retraités

**Pour la dépendance, une contribution
universelle s'impose**

Améliorer les réponses à apporter aux personnes en situation de perte d'autonomie est un enjeu national de société. La CFDT Retraités s'y inscrit activement.

Le bureau national de la CFDT Retraités tient à affirmer qu'un meilleur financement des aides à l'autonomie des personnes âgées est un objectif accessible.

Le coût de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), si elle était versée à taux plein, nécessiterait un financement de 7 milliards.

Le coût actuel de l'APA (5 milliards) est nettement inférieur aux dépenses des seuls régimes de base d'Assurance maladie (183 milliards) ou d'Assurance retraite (202 milliards).

Pour la CFDT, le financement doit être basé sur tous les revenus et par une contribution sociale sur toutes les transmissions de patrimoine.

La priorité doit être donnée au renforcement du système public et solidaire. Le recours à des assurances privées n'est pas la bonne réponse.

L'action en direction des personnes les plus dépendantes doit être renforcée. Celle en direction des personnes moins dépendantes doit être maintenue par des mesures de prévention et de lutte contre la fragilisation. Toute sélection ciblée sur les personnes les plus dépendantes serait préjudiciable à une conception solidaire de l'intervention publique.

Le référentiel d'évaluation des besoins basé sur la grille AGGIR doit être revu. En effet il prend insuffisamment en compte la prévention de la fragilisation et le maintien du lien social.

Le bureau national de la CFDT Retraités dénonce le déséquilibre actuel entre la part de l'APA financée nationalement (moins de 30%) et celle financée par les conseils généraux (plus de 70%). Cette situation est dommageable pour les personnes dépendantes qui subissent des diminutions plus ou moins sournoises de leur plan d'aide.

Le bureau national de la CFDT Retraités appelle ses adhérents à se mobiliser pour faire aboutir ces revendications.

Paris, le 9 mars 2011